



Justice Deuxième Chance

# Vers l'emploi Contre la récidive

Au fond des prisons,  
le rêve est sans limites,  
la réalité ne freine rien.

*Albert Camus - L'homme révolté (1951)*

Justice Deuxième Chance  
Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général  
361 avenue du Président Wilson  
93211 Saint-Denis La Plaine

Contact : 01 41 68 39 86 - [contact@justice2c.org](mailto:contact@justice2c.org)

[www.justice2c.org](http://www.justice2c.org)



Il est moins difficile de sortir de prison que de ne pas y retourner. En quittant la geôle, le détenu libéré est saisi de vertige.

*Michel del Castillo - Les aveux interdits, Le faiseur de rêves (1965)*

## UN CREDO.

- | **Considérer** que tout citoyen ayant « payé sa dette » a droit à une nouvelle chance de trouver sa place dans la Société sans que son passé ne constitue un obstacle à sa réinsertion professionnelle (formation, emploi).
- | **Donner** une deuxième chance aux sortants de prison, candidats à la réinsertion.
- | **Croire** que le travail est une voie incontournable pour la réinsertion et la reconstruction des personnes sous main de Justice et que l'entreprise est le meilleur vecteur de cette réinsertion.
- | **Créer** un environnement favorable au candidat pour l'accueillir dans les meilleures conditions en tenant compte de son profil atypique.
- | **Sensibiliser** les différents opérateurs de l'emploi au sein de l'entreprise et du monde associatif.

### L'origine du projet

C'est à l'occasion d'une réflexion sur le lien entre le monde carcéral et les entreprises pour faciliter la réinsertion des personnes sous main de Justice qu'un petit groupe d'entreprises et d'acteurs associatifs engagés dans la RSE se sont joints en 2012 à la réflexion menée par l'association Robin des Lois. Dès le début, l'Administration Pénitentiaire a participé à la réflexion et à la mise en œuvre du projet. En 2013, l'action expérimentale Justice Deuxième Chance était née.

## J2C : UN BUT.

Faciliter l'insertion ou la réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de Justice\* en les aidant, selon les possibilités de chaque entreprise partenaire, à retrouver une place dans la Société par la formation ou par l'emploi grâce au réseau mis en place par J2C.



(\*) Personnes sous main de Justice : J2C accompagne les personnes qui font l'objet d'une peine alternative à l'incarcération, de mesures d'aménagement de peine (semi-liberté, surveillance électronique, libération conditionnelle, placement à l'extérieur) ou en "sortie sèche". Elles sont donc disponibles pour occuper un emploi.

## POURQUOI JUSTICE DEUXIÈME CHANCE ?

Le débat sur la réforme pénale en 2014 a mis de façon rare sur le devant de la scène le sujet de la surpopulation pénale, du sens et de l'utilité de la peine, de la sortie de prison, de la récidive et de la réinsertion. Il semble évident que ces problématiques ne pourront progresser qu'avec une prise de conscience de toute la Société.

Au bout de quelques années d'incarcération, la personne détenue a souvent perdu tout repère avec le monde réel et, si la recherche d'emploi est difficile pour une personne libre, cette recherche devient quasiment inaccessible pour une personne sous main de Justice.

La population en prison est très hétérogène et recouvre tous les types de délits, de profils et de peines. A l'exception de quelques cas très particuliers, les personnes détenues ont vocation à retourner, un jour, dans la Société.

Les peines alternatives, les aménagements de peines, les sorties anticipées ou les fins de peines requièrent deux conditions pour réussir la réinsertion : la formation et l'emploi.

Cette prise de conscience est couplée d'une évidence : la nécessité d'accompagner les sorties et de prévenir la récidive en donnant aux personnes détenues, prêtes légalement et psychologiquement, la possibilité de quitter la détention.

Depuis deux ans, nous avons fédéré autour du projet J2C, un noyau de partenaires, d'entreprises et d'associations, avant de formaliser un partenariat avec l'Administration Pénitentiaire.

C'est cette relation tri-partite qui nous permet désormais de mettre sur pied le dispositif d'accompagnement nécessaire aux candidats volontaires à la réinsertion.

**La deuxième chance à laquelle tout individu a droit n'est possible qu'en fédérant les acteurs sociaux, les entreprises et les institutions.**



# NOS AXES D'ACTION

## 1. Fédérer un réseau d'acteurs locaux

Ces acteurs doivent être engagés tant dans le monde des entreprises que dans celui des pouvoirs publics et du monde associatif pour faciliter la mise en œuvre effective de parcours de réinsertion socio-professionnels. L'efficacité du projet J2C passe par une bonne connaissance des acteurs associatifs d'ores et déjà mobilisés dans l'accompagnement des personnes sous main de justice, tant en milieu ouvert que fermé. J2C réalise donc un recensement de ces acteurs pour identifier les différentes structures capables d'accompagner

dans cette nouvelle vie la personne qui, au moment de sa sortie de prison, ne sait souvent comment se débrouiller dans le maquis des institutions et des administrations.

En parallèle, J2C construit un « Réseau Emploi Formation », en s'appuyant sur le noyau dur de ses entreprises et organisations partenaires. Pour ce faire, des contacts sont développés avec les organisations professionnelles locales, branches, organismes de formation, clubs d'entreprises locaux...

---

## 2. Mobiliser le monde des entreprises

C'est la clé de la réussite pour une mise à l'emploi efficace.

Depuis la création de J2C nous avons réuni un « club » de partenaires avec lequel nous avons construit J2C (ADECCO, SEB, VINCI, SFR, SCHNEIDER ELECTRIC, AG2R La Mondiale). Leur soutien a été capital mais aujourd'hui nous devons mobiliser les grands groupes comme les petites entreprises (TPE-PME). Pour nous le bâtiment, la restauration, la logistique, l'environnement, le commerce sont les filières d'emplois prioritaires. Nous devons continuer à nous rapprocher des clubs locaux d'entreprises (FACE, CREPI, IMS), des structures régionales de PME-PMI et des fédérations professionnelles.

Nous sommes conscients que les acteurs économiques et, particulièrement, les entreprises sont très loin du monde de la Justice et des prisons. Il s'agit de les sensibiliser à la problématique du monde carcéral pour permettre à J2C de répondre efficacement aux demandes des candidats à une deuxième chance. Dans ce but nous organisons les « journées thématiques d'information et d'insertion » dans les centres de détention avec les acteurs des métiers en tension.

Le développement constant de ce maillage territorial des acteurs de l'emploi doit nous permettre ainsi de proposer aux candidats et aux structures d'emploi une mise en lien adaptée et respectueuse des besoins, souhaits et contraintes de chacun, avec pour objectif la réussite de tous.

## NOS AXES D'ACTION

### 3. Associer les structures d'insertion

Dans cet objectif, nous avons développé un réseau de structures d'accès à l'emploi aux statuts variés, des structures d'insertion aux entreprises classiques. De l'entreprise d'insertion, première étape de parcours de réinsertion, aux Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, nous souhaitons saisir le levier de l'emploi comme vecteur de réinsertion sociale et professionnelle.

Ainsi, pour des personnes plus éloignées du cadre d'emploi dit « classique », nous privilégierons dans un premier temps ces structures IAE (Insertion par l'Activité Economique), afin d'assurer un retour plus progressif aux codes de l'entreprise. Pour cela nous avons établi des partenariats avec les acteurs économiques de l'insertion (HUMANDO, ARES, SOS) et continuons de renforcer notre réseau.



### 4. Sélectionner et aider nos candidats

Les candidats à la « Deuxième Chance » sortent de prison ou sont encore sous main de Justice mais en aménagement de peine ou en peine alternative à la détention, c'est à dire libres de pouvoir postuler à un emploi, de suivre une formation ou d'entrer dans une structure d'insertion. Les Services de Probation et d'Insertion de l'Administration Pénitentiaire (SPIP), les missions locales, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les associations partenaires nous orientent les candidats les plus volontaires à la réinsertion

afin qu'ils rentrent dans le dispositif J2C. Ce dispositif d'accompagnement vers l'emploi nous permet de mettre en place un suivi afin de préparer au mieux nos candidats à l'emploi, de diagnostiquer d'éventuels freins à leur réinsertion, et de les mettre en lien avec notre réseau de partenaires de SIAE (Structures de l'Insertion par l'Activité Economique) ou d'entreprises. Il s'agit de créer un retour à l'emploi adapté à la situation du candidat, pour assurer la pérennité de son parcours.

# QUELQUES CHIFFRES SUR LES PERSONNES CONDAMNÉES EN FRANCE

(Source : « les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2015 » sur justice.gouv.fr)

Au 1er janvier 2015

**249 298**

personnes sont prises en charge par l'Administration Pénitentiaire

**172 007**

sont suivies en milieu ouvert

**77 291**

sont sous écrou

**34,6**

L'âge moyen  
des personnes  
détenues au 1er  
janvier 2015

**36 295**

mesures  
d'aménagement de  
peines ont été  
accordées en 2014

**31%**

ont effectué 3 mois ou moins

Durée moyenne sous écrou  
en 2014 : 10,4 mois

**2%**

ont effectué 5 ans ou plus

**47%**

ont effectué entre 3 mois et un an

**66%**

des condamnés le sont à des peines de moins de 3 ans

**17,2%**

moins de 6 mois

**18,9%**

de 6 mois à moins d'un an

**29,9%**

de 1 an à moins de 3 ans

**87 275**

sorties ont été  
effectuées  
en 2014



# MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'INSERTION

## 1 – Orientation des candidats vers le dispositif J2C

Les orientations sont principalement réalisées par les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation), les associations partenaires spécialisées ou non dans l'accompagnement des PPSMJ (Personnes Placées Sous Main de Justice) et les Missions Locales, notamment grâce aux référents Justice. Nous recevons par ailleurs des candidatures spontanées.

**2 – Echanges avec le prescripteur** concernant la personne orientée pour expliciter les motifs de l'orientation.

## 3 – Diagnostic puis intégration du candidat dans le dispositif d'accompagnement :

Entretien avec le candidat et diagnostic par le chargé d'accompagnement de J2C autour de sa situation sociale et de son projet professionnel.

### Le projet du candidat correspond aux critères d'entrée dans le dispositif.

Signature d'un contrat d'engagement d'une durée de six mois, avec une rencontre mensuelle obligatoire avec le chargé d'accompagnement J2C afin de faire un bilan complet sur les démarches vers l'emploi engagées.

### Le projet du candidat ne correspond pas aux possibilités d'accompagnement de J2C.

Proposition d'une réorientation vers des partenaires ou des dispositifs plus adaptés à la situation du candidat.

## 4 – Orientation du candidat vers les dispositifs utiles à son parcours vers l'emploi

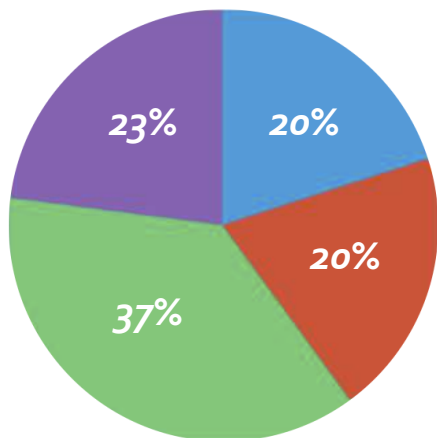
Si la situation du candidat le nécessite, nous lui proposons une orientation vers les dispositifs spécialisés dans la résolution de ces problématiques (difficultés de mobilité, d'accès aux nouveaux outils de communication, simulation d'entretien etc.)

## 5 – Orientation / Mise en lien du candidat vers les partenaires emplois

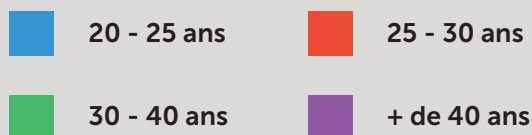
Selon le projet professionnel du candidat et ses (éventuels) derniers freins à l'emploi à résoudre, il pourra être orienté soit vers des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion) ou vers des entreprises partenaires.

## QUELQUES CHIFFRES SUR J2C (BILAN 2015)

### Qui sont nos candidats ?

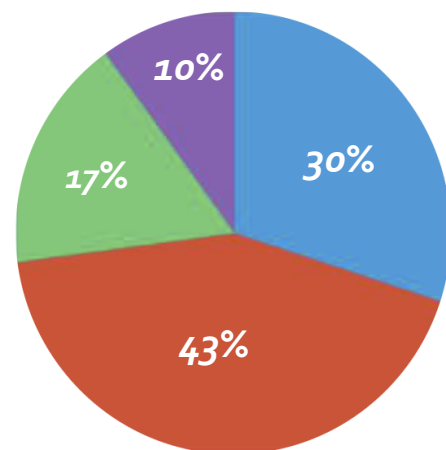


Nous observons en 2015 une augmentation de la moyenne d'âge des candidats reçus, surtout sur la tranche 30 – 40 ans, qui représente 37% des accompagnements.



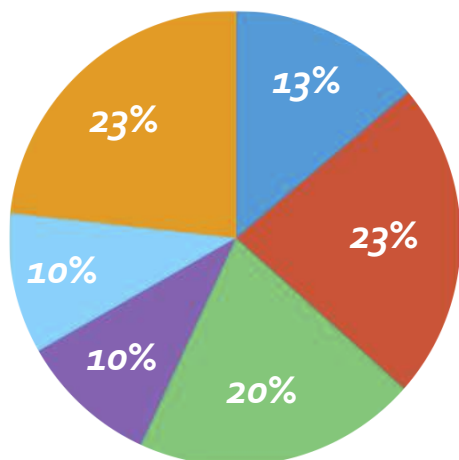
### Comment parviennent-ils à J2C ?

Le travail de partenariat avec les associations a fait ses preuves en 2015 : près de 50% des orientations proviennent de la coordination avec les acteurs associatifs franciliens.



## QUELQUES CHIFFRES SUR J2C (BILAN 2015)

### L'accompagnement vers l'emploi

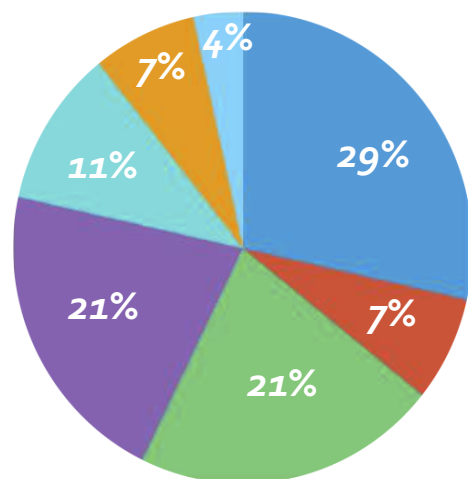
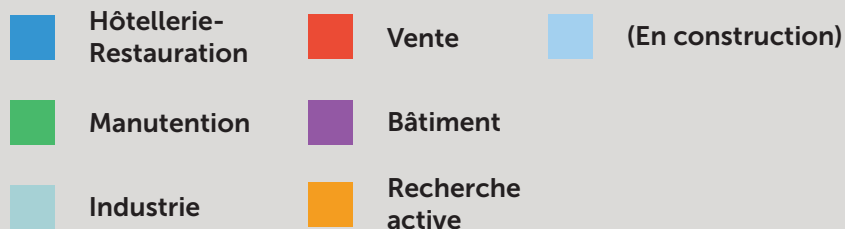


L'accompagnement débouche sur une situation adaptée aux caractéristiques du candidat.



### Les secteurs qui ont recruté nos candidats

Les 3 domaines professionnels dans lesquels s'inscrivent majoritairement les projets de nos candidats sont la restauration, le bâtiment et la manutention.



## PARRAINAGE

Chaque candidat à la réinsertion se voit proposer un parrain : interlocuteur indépendant, disponible à tout moment pour aider, conseiller, guider le candidat dans ses premiers pas d'Homme libre. Il ne s'agit pas d'encadrer le filleul mais de lui proposer, sans obligation de sa part, une oreille bienveillante susceptible de lui apporter un soutien personnel ou professionnel.

Les parrains sont tous bénévoles et appartiennent pour la plupart à l'association des anciens du GENEPI.

Cette association a été créée en 1976 à l'initiative de Lionel Stoleru pour recréer un lien entre la société et les personnes incarcérées.

Nous accueillons bien sûr, toutes les bonnes volontés qui veulent parrainer un de nos candidats.

# UN PROJET, UNE ÉQUIPE, DES PARTENAIRES



J2C et ses partenaires lors d'une réunion plénière.

**Justice Deuxième Chance, association reconnue d'intérêt général, a été créée en Juillet 2014.**

## UN BUREAU

### **Xavier Périssé**

Journaliste, Président de l'association.

### **Lionel Stoléru**

Ancien Ministre et fondateur du mouvement GENEPI, Vice-Président.

### **Jean-François Connan**

Directeur responsabilité et innovation sociale du groupe Adecco, représente le groupe de partenaires d'entreprises.

### **Françoise Candier**

Directrice de Fondation Agir Contre l'Exclusion - Paris, représente le réseau d'associations.

## UNE ÉQUIPE

**Jean-Claude Granier**

Chef de projet.

**Sarah Guermah**

Chargée du développement et des partenariats.

**Lucia Morais**

Chargée d'accompagnement et du suivi des candidats.

**Diaoumba Toure**

Chargée de projet / Événementiel.

**Jean-Jacques Oriol**

Trésorier.

**Marie de Rivasson**

Financement privé. Relations avec les fondations.

**Philippe Bonnaudeau**

Développement des filières d'emplois.

**François Korber**

Conseiller Technique pour les Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

## DES PARTENAIRES

Voici les acteurs économiques (de l'emploi ou de la RSE), le monde associatif et les Institutions, mobilisés autour de J2C pour contribuer à sa réussite.

### Acteurs Institutionnels

Ministère de la Justice - Administration Pénitentiaire - Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires (SEP-RIEP) - Ministère du travail - DGEFP - Pôle Emploi - Missions Locales - DIRRECTE - Ville de Paris

### Entreprises

Adecco - AG2R La Mondiale - Crédit Coopératif - Elixor - ENGIE - Gepsa - Humando - IDEX - La Poste - Medef - Objectif Emploi - Vinci - Schneider Electric - SEB - Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) - SFR

### Associations

Association pour le Développement de la Culture et des Loisirs des Jeunes de la Chapelle (ADCLJC) - Agir pour l'Insertion dans l'Industrie (A2I) - APCARS - Chantiers Passerelles - Cuisine Mode(s) d'Emploi(s) - FAIRE- L'Îlot - Emmaüs Connect - Fondation Abbé Pierre - Vinci Insertion Emploi - Robin des Lois - L'Ordre de Malte (Fleuron St Michel) - Préface (Léo Lagrange) - Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE National & FACE Paris) - Anciens du Génepi - Jardin de Cocagne - La Cravate Solidaire - Fédération des Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI & CREPI IDF) - Mouvement de Réinsertion Sociale (MRS) - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ IDF)



**Favoriser** l'emploi,

**Faciliter** la réinsertion,

**Éviter** la récidive.

**Allons plus loin  
ensemble**

[www.justice2c.org](http://www.justice2c.org)

Justice Deuxième Chance - Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général  
- Siret 805 067 428 000 21 -

361 avenue du Président Wilson 93211 - Saint-Denis La Plaine Cedex - 01 41 68 39 86





**Justice Deuxième Chance**

[www.justice2c.org](http://www.justice2c.org)

Justice Deuxième Chance - Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général  
- Siret 805 067 428 000 21 -  
361 avenue du Président Wilson 93211 - Saint-Denis La Plaine Cedex - 01 41 68 39 86